

Règlement du jeu-concours organisé à l'occasion des 360 ans de la Ville de Charleroi

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'ASBL « Maison du Tourisme du Pays de Charleroi », sise à place Vauban, 20 à 6000 CHARLEROI (ci-après « l'Organisateur »), organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Charleroi 360 ans » (ci-après « le Jeu »), accessible sur <https://www.charleroi.be/360-ans/concours>.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le Jeu est ouvert à toute personne physique disposant d'un accès Internet et d'une adresse e-mail valide.
- Sont exclus les membres du personnel de l'Organisateur et de sa famille directe.
- La participation est limitée à **une seule participation par personne** (même nom, même prénom, même adresse email).

ARTICLE 3 : DATES ET DURÉE

Le Jeu se déroule la semaine des festivités liées au 360^e anniversaire de la Ville de Charleroi, du **3 septembre 2026 à 00h01 au 14 septembre 2026 à 23:59** (la date et l'heure de fin faisant foi). Toute participation en dehors de cette période sera rejetée.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au QUIZ relatif aux lettres formant le mot « Charleroi » sur l'esplanade de la gare de Charleroi-Central, le participant doit :

1. Scanner le QR code présent sur les côtés de la structure ou se rendre sur <https://www.charleroi.be/360-ans/concours>
2. Répondre aux 9 questions se rapportant à chacune des lettres.
3. Répondre à la question subsidiaire.
4. Valider ses informations personnelles.

Pour participer au CONCOURS PHOTO relatif aux lettres formant le mot « Charleroi » sur l'esplanade de la gare de Charleroi-Central, le participant doit :

1. Se prendre en photo, seul ou en groupe, devant les lettres « CHARLEROI ».
2. Poster la photo sur Facebook ou Instagram avec les hashtags #VisitCharleroi et #Charleroi360
3. Suivre la page « Destination Pays de Charleroi » accessible via <https://www.facebook.com/visitcharleroi/> pour Facebook ou <https://www.instagram.com/visitcharleroi/> pour Instagram

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

QUIZ

- Les gagnants doivent avoir répondu correctement aux 9 questions se rapportant à chacune des lettres du mot « CHARLEROI » ainsi qu'à la question subsidiaire relative au nombre de participants.
- La question subsidiaire départagera les participants qui ont trouvé les bonnes réponses. Les gagnants seront ceux dont la réponse chiffrée s'approche le plus ou est identique à la valeur exacte du nombre de participants. Si personne n'a la réponse exacte, c'est l'estimation la plus proche qui l'emporte.
- En cas d'égalité parfaite sur la question subsidiaire, le premier participant à avoir validé son formulaire sera désigné gagnant.
- Le résultat sera annoncé par e-mail, sur les réseaux sociaux et sur www.charleroi.be dans la semaine suivant la fin du jeu.

CONCOURS PHOTO

- Les participants doivent se photographier, seul ou en groupe, devant les lettres géantes « CHARLEROI », situées sur l'esplanade de la gare de Charleroi-Central et publier cette photo sur leur compte Facebook ou Instagram, en mode public, avec les hashtags #VisitCharleroi et #Charleroi360.
- Le participant dont la publication Facebook aura recueilli le plus de « j'aime » sera désigné gagnant.
- Le participant dont la publication Instagram aura recueilli le plus de « j'aime » sera désigné gagnant.

- En cas d'égalité parfaite sur le nombre de « j'aime », le premier participant à avoir publié sa photo sera désigné gagnant.
- Le résultat sera annoncé par message privé, sur les réseaux sociaux et sur www.charleroi.be dans la semaine suivant la fin du jeu.

ARTICLE 6 : DOTATIONS (LOTS)

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- **4 x 2 visites guidées offertes par la Maison du Tourisme du Pays de Charleroi**
- **5 boîtes de jeu « RISK – édition Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse »**

Ils seront répartis comme tel :

- **Pour le QUIZ :**
 1^{er} prix : 1 x jeu de société « RISK – Edition Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse »
 2^e prix : 1 x jeu de société « RISK – Edition Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse »
 3^e prix : 1 x jeu de société « RISK – Edition Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse »
- **Pour le CONCOURS PHOTO sur Facebook :**
 1^{er} prix : 1 x jeu de société « RISK – Edition Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse »
 2^e prix : 1 x 2 places pour une visite guidée offertes par la Maison du Tourisme du Pays de Charleroi (+ goodies)
 3^e prix : 1 x 2 places pour une visite guidée offertes par la Maison du Tourisme du Pays de Charleroi (+ goodies)
- **Pour le CONCOURS PHOTO sur Instagram :**
 1^{er} prix : 1 x jeu de société « RISK – Edition Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse »
 2^e prix : 1 x 2 places pour une visite guidée offertes par la Maison du Tourisme du Pays de Charleroi (+ goodies)
 3^e prix : 1 x 2 places pour une visite guidée offertes par la Maison du Tourisme du Pays de Charleroi (+ goodies)

Les lots ne peuvent pas être échangés contre leur valeur en espèces ou un autre produit.

Les gagnants seront contactés personnellement par mail pour le quiz et par message privé pour le concours Facebook et Instagram.

Les lots devront être retirés personnellement par les gagnants selon les modalités qui leur seront communiquées.

ARTICLE 7 : DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies lors du jeu sont nécessaires pour la gestion de la participation et l'attribution des lots. Elles sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 9 : CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Le présent concours n'est ni organisé, ni parrainé, ni sponsorisé, ni administré par Facebook, Instagram ou Meta. Facebook, Instagram et Meta ne peuvent être tenus responsables de l'organisation ou du déroulement du concours.